



Programme parallèle pour les experts en assistance aux victimes 29 novembre – 3 décembre 2010

Historique:

Les coprésidents du Comité permanent sur l'assistance aux victimes et leur réinsertion socio-économique, avec le soutien de l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (ISU), organisent une nouvelle fois un programme parallèle pour les experts en assistance aux victimes. Ce programme a pour objectif d'aider les Etats parties, en particulier ceux qui ont des responsabilités et des comptes à rendre s'agissant du bien-être d'un grand nombre de survivants de mines, à tenir l'engagement qu'ils ont pris au Sommet de Carthagène, à savoir «faire en sorte que les spécialistes de la santé, de la réadaptation, des services sociaux, de l'éducation, de l'emploi, des droits des femmes et des droits des personnes handicapées puissent régulièrement participer et contribuer de manière effective à toutes les activités se rapportant à la Convention». Conformément à l'esprit d'ouverture et de transparence de la Convention, d'autres experts représentant d'autres Etats parties ou organisations concernées sont les bienvenus pour participer au programme parallèle.

Des programmes parallèles pour les experts en assistance aux victimes des Etats parties sont organisés régulièrement depuis avril 2007. Ces programmes sont un lieu de rencontre qui permet aux experts d'élargir leurs connaissances sur les principaux éléments de l'assistance aux victimes et son intégration dans un contexte plus vaste, par le biais de la formation et du partage d'expériences. L'accent est mis en particulier sur le rôle que joue l'assistance aux victimes dans le contexte plus large du handicap, des soins de santé, de la réadaptation, des services sociaux et du développement.

La dixième Assemblée des Etats parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (10MSP), qui se tiendra du 29 novembre au 3 décembre 2010, offre aux experts une nouvelle occasion d'échanger leurs expériences et de renforcer leurs connaissances sur la façon de mettre en œuvre l'approche intégrée et globale de l'assistance aux victimes, telle qu'approuvée par les Etats parties lors du Sommet de Nairobi pour un monde sans mines (2004) et réaffirmée au Sommet de Carthagène pour un monde sans mines (2009). Sur la base d'informations fournies à l'ISU par des participants aux précédents programmes, le programme parallèle 10MSP a été établi comme suit:

- Le nombre de sujets traités sera réduit, de façon à permettre des débats plus approfondis et un renforcement accru des capacités.
- Le programme ciblera en priorité la réadaptation à base communautaire (RBC), afin de bénéficier des avantages offerts par la diffusion, fin octobre 2010, de la publication de l'Organisation mondiale de la santé intitulée *Guidelines for Community-Based Rehabilitation* (lignes directrices pour la réadaptation à base communautaire, ci-après dénommées lignes directrices) (voir ci-joint la *Note d'information: lignes directrices pour la réadaptation à base communautaire*).

Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel
c/o Centre international de déminage humanitaire - Genève

7bis, avenue de la Paix | CP 1300 | 1211 Genève 1 | Suisse | tél.: + 41 (0)22 906 16 38
télécopie: + 41 (0)22 906 16 90 | isu@gichd.org | www.apminebanconvention.org

- La RBC sera traitée dans le cadre d'un atelier participatif, l'objectif étant que les experts renforcent leur compréhension de la situation actuelle dans ce domaine et réfléchissent à la façon dont les lignes directrices peuvent être appliquées en fonction des contextes nationaux.
- Si le programme parallèle continuera de se dérouler, pour l'essentiel, dans une salle de réunion traditionnelle, d'autres moyens seront mis en place pour permettre un échange entre experts et renforcer les capacités. Une visite sur le terrain sera notamment organisée, de façon à accorder aux experts le temps nécessaire pour établir entre eux des contacts informels et examiner un sujet de fond spécifique, à savoir la réadaptation grâce aux activités culturelles, artistiques, récréatives, sportives et de loisirs.
- On attend des experts participant au programme parallèle qu'ils prennent part aux débats sur les sujets fondamentaux abordés (voir ci-joint le *Guide de préparation au programme parallèle*). Ils seront également invités à examiner comment les bénéfices tirés de ce programme parallèle seront appliqués dans leurs pays respectifs. Un sondage aura lieu après la clôture du programme parallèle en vue d'en évaluer les répercussions.

Sur la base de ces considérations, le programme suivant a été établi:

Programme:

Lundi 29 novembre 2010

- 10h CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA 10MSP
La cérémonie d'ouverture se déroulera à la Salle des Assemblées, en présence des ministres des Affaires étrangères d'Albanie et de Suisse, ainsi que du président du Comité international de la Croix-Rouge. Les délégués sont invités à rejoindre leur siège à 10h précises. **(Note: Les experts participant au programme parallèle sur l'assistance aux victimes sont priés de quitter la salle plénière après la cérémonie d'ouverture et de prendre place dans la Salle 27 à 11h30 précises.)**
- 11h30 OUVERTURE DU PROGRAMME PARALLELE SUR L'ASSISTANCE AUX VICTIMES
- Discours de bienvenue des coprésidents du Comité permanent sur l'assistance aux victimes et leur réinsertion socio-économique (Turquie et Pérou)
 - Présentation des orateurs et des participants
 - Présentation générale du programme
- 12h30 COMPRENDRE LE CONTEXTE: L'ASSISTANCE AUX VICTIMES, LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES ET LA RBC EN TANT QU'OUTILS DE MISE EN ŒUVRE
- Plan d'action de Carthagène & RBC (coprésidents du Comité permanent sur l'assistance aux victimes et leur réinsertion socio-économique)
 - Plan d'action de Carthagène, Plan d'action de Vientiane & RBC (Firoz Ali Alizada, Campagne internationale pour interdire les mines, ICBL)
 - Assistance aux victimes, Convention relative aux droits des personnes handicapées & RBC (Diane Mulligan, Consortium international sur le handicap et le développement, IDCC)
- 13h30 *Pause déjeuner*
- 15h00 ATELIER SUR LES LIGNES DIRECTRICES POUR LA READAPTATION A BASE COMMUNAUTAIRE
- A) *Aperçu des lignes directrices pour la réadaptation à base communautaire*
Chapel Khasnabis, Organisation mondiale de la Santé
Cette séance d'introduction offrira un aperçu du handicap, du développement de la RBC, et de la matrice de la RBC. La question de la gestion des programmes de RBC sera traitée avant la tenue d'un débat approfondi, qui aura lieu plus tard au cours du programme.

- 16h00 B) *Lignes directrices pour la réadaptation à base communautaire: le volet «Santé»*
Claude Tardif, Comité international de la Croix-Rouge
Les programmes de RBC peuvent contribuer à aider les personnes handicapées à atteindre le meilleur état de santé possible, en œuvrant dans cinq principaux domaines, à savoir la santé, la promotion, la prévention, les soins médicaux, et la réadaptation et les dispositifs d'aide à la mobilité. Cette séance portera sur le volet «Santé» de la matrice de la RBC et examinera plus en détail ces cinq principaux domaines.

18h00 *Clôture de la séance*

Mardi 30 novembre 2010

10h00 ATELIER SUR LES LIGNES DIRECTRICES POUR LA READAPTATION A BASE COMMUNAUTAIRE (SUITE)

- C) *Lignes directrices pour la réadaptation à base communautaire: le volet «Education»*

Diane Mulligan, Consortium international sur le handicap et le développement (IDCC)

Le droit universel à l'éducation est fermement établi dans des instruments internationaux ayant reçu une adhésion au niveau mondial, à savoir la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 26 2) et la Convention relative aux droits de l'enfant (article 28 3). Le fait d'accorder la priorité à l'éducation permettra aux participants de comprendre dans quelle mesure la RBC peut être utilisée comme un instrument propre à réaliser ce droit.

- D) *Lignes directrices pour la réadaptation à base communautaire: le volet «Autonomisation»*

Diane Mulligan, Consortium international sur le handicap et le développement (IDCC)

Le volet «Autonomisation» met l'accent sur la nécessité de renforcer l'autonomie des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs communautés, afin de favoriser l'intégration du handicap au sein de chaque secteur et de veiller à ce que chacun ait accès à ses droits et prestations. Cette séance examinera les thèmes de la sensibilisation et du renforcement des capacités en vue de favoriser l'autonomisation des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs communautés.

13h00 *Pause déjeuner*

- 15h00 E) *Lignes directrices pour la réadaptation à base communautaire: le volet «Moyens de subsistance»*

Barbara Murray, Organisation internationale du Travail

Les programmes de RBC peuvent aider les individus et leurs familles à assurer leurs moyens de subsistance et à améliorer leur situation économique et sociale. Cette séance portera sur le volet «Moyens de subsistance» des lignes directrices, en mettant l'accent sur des éléments clés, tels que le développement des compétences, l'emploi indépendant, les services financiers, l'emploi salarié et la protection sociale.

- 17h00 F) *Lignes directrices pour la réadaptation à base communautaire: Gestion des programmes de RBC*

Chapel Khasnabis, Organisation mondiale de la Santé

Cette séance examinera plus en détail le cycle de gestion, dans le but d'aider les participants à comprendre les aspects importants de chaque étape et comment ceux-ci peuvent être mis en œuvre pour développer et renforcer les programmes de RBC, de façon à garantir qu'à terme ils répondent aux besoins des personnes handicapées et des membres de leurs familles.

18h00 *Clôture de la séance*

Mercredi 1^{er} décembre 2010 (Séance plénière de la 10MSP)

- 10h00 POINT 11 A) DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ETAT DE LA CONVENTION: L'ASSISTANCE AUX VICTIMES
Les Etats parties ayant indiqué avoir la responsabilité d'un grand nombre de victimes de mines terrestres auront la possibilité de faire un bref exposé (6 à 8 minutes) sur des informations actualisées concernant les mesures qu'ils ont prises pour mettre en œuvre les actions n^{os} 23 à 33 du Plan d'action de Carthagène. Toutes les délégations auront la possibilité d'examiner et de commenter les sections pertinentes du projet de Rapport intérimaire de Genève 2009-2010.
- 13h00 *Pause déjeuner*
- 15h00 POINT 11 A) DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ETAT DE LA CONVENTION: L'ASSISTANCE AUX VICTIMES (SUITE)
- 18h00 *Clôture du programme / de la séance plénière*

Jeudi 2 décembre 2010

- 09h00 DEPART DE LA VISITE SUR LE TERRAIN: ACTIVITES RECREATIVES, SPORTIVES ET DE LOISIRS OUVERTES A TOUS
Les lignes directrices mettent en évidence la place importante qu'occupent les activités sportives dans les communautés. Parmi les principaux avantages de ces activités figurent l'amélioration de la santé et du bien-être des personnes, la contribution à l'autonomisation individuelle, et la promotion du développement de communautés où chacun a sa place.

Au cours de cette visite d'une journée sur le terrain, les participants auront la possibilité de découvrir les activités de Plusport, l'organisation faîtière du sport-handicap en Suisse. La visite se décomposera en deux parties: la première permettra aux participants de prendre part à des discussions sur des activités récréatives et sportives ouvertes à tous; la seconde leur offrira la possibilité de voir comment Plusport dispense ses cours de formation dans la pratique.
- 10h30 *Café de bienvenue*
- 10h45 ACTIVITES RECREATIVES ET SPORTIVES OUVERTES A TOUS
- Promouvoir le sport pour tous en Suisse (Hanni Klomstein, Plusport – Sport Handicap Suisse)
 - Favoriser le sport pour tous en Suisse – Exposé général sur la conception de programmes et l'adaptation des équipements (Reini Linder, Plusport – Sport Handicap Suisse)
 - Perspective de l'utilisateur
- 12h30 *Pause déjeuner*
- 13h30 DEMONSTRATIONS D'ACTIVITES SPORTIVES OUVERTES A TOUS
Le droit de participer à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports est énoncé à l'article 30 5) b) de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La participation aux activités récréatives, aux loisirs et aux sports est peut-être l'une des rares possibilités offertes aux personnes handicapées de participer à la vie de la communauté au-delà de leur famille proche. Les participants auront la possibilité de voir comment le travail effectué par des organisations telles que Plusport permet à des personnes handicapées de réaliser ce droit. Ils pourront aussi voir en action les bénéficiaires des programmes de formation Plusport dans le domaine des sports d'hiver. Comme l'énoncent les lignes directrices, les personnes handicapées ont le choix entre une participation active (par exemple comme membres d'une équipe de basket-ball) ou passive (par exemple comme spectateurs d'un match de football). Les participants au programme parallèle sur l'assistance aux victimes pourront eux aussi choisir entre participer activement aux activités ou y assister en tant que simples spectateurs.
- 16h30 Départ
- 18h00 Arrivée à Genève

Vendredi 3 décembre 2010 (Séance plénière de la 10MSP)

- 10h00 POINT N° 12 DE L'ORDRE DU JOUR: EVALUATION DE L'UNITE D'APPUI A L'APPLICATION DE LA CONVENTION (ISU)
Les délégations souhaiteront peut-être participer au débat sur les résultats des travaux du Groupe de travail de l'ISU, qui coordonne les initiatives d'évaluation de l'ISU.
- POINTS N^{OS} 11 E) I) A III) DE L'ORDRE DU JOUR
- Transparence et échange d'informations
 - Prévention et suppression d'activités interdites et encouragement à respecter les mesures en ce sens
 - Appui à l'application
- 13h00 *Déjeuner proposé aux experts en assistance aux victimes (sur invitation uniquement)*
- 15h00 10MSP (SUITE)
- Examen de l'article 5: Demande de prolongation
 - Préparatifs pour la onzième Assemblée des Etats parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (11MSP)
 - Adoption du rapport final de la 10MSP
- 18h00 *Clôture de la 10MSP*

NOTE D'INFORMATION: LIGNES DIRECTRICES POUR LA READAPTATION A BASE COMMUNAUTAIRE

La réadaptation à base communautaire (RBC) est une stratégie de réadaptation, d'égalité des chances, de réduction de la pauvreté et d'intégration sociale des personnes handicapées. Il s'agit d'un concept qui a été introduit pour la première fois par l'Organisation mondiale de la Santé en 1978.

La RBC a pour objectif de veiller à ce que les bénéficiaires de la Convention relative aux droits des personnes handicapées profitent à la majorité, notamment en :

- aidant les personnes handicapées à développer autant que possible leurs capacités physiques et mentales, à avoir accès aux services courants et aux possibilités offertes, et à devenir des collaborateurs actifs au sein de la communauté et de la société dans son ensemble;
- faisant en sorte que les communautés promeuvent et protègent les droits de l'homme des personnes handicapées, par exemple en supprimant les obstacles à l'intégration;
- favorisant le renforcement des capacités, l'autonomisation et la mobilisation communautaire des personnes handicapées et de leurs familles.

Au Sommet de Carthagène, il a été mentionné que, depuis 2005, les Etats parties s'entendent pour reconnaître que la RBC est un «mécanisme que certains pays peuvent mettre en œuvre pour développer les services destinés aux survivants de mines, et en améliorer l'accès» et que la RBC est «une stratégie intégrée au développement général de la communauté, visant à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, y compris les victimes de mines terrestres, et de leurs familles par la fourniture de prestations pour la réadaptation, l'égalité des chances, la réduction de la pauvreté et l'intégration sociale des personnes handicapées».

Bien que la RBC soit mise en œuvre dans la plupart des pays du monde et qu'elle s'intègre dans de nombreuses stratégies nationales, elle adopte pour l'essentiel une approche verticale, qui cible essentiellement la santé et, le plus souvent, la réadaptation physique. Les besoins des femmes, des filles, des garçons et des hommes sont très diversifiés, et le développement humain exige le bien-être dans différents domaines. Pour que les personnes handicapées puissent mener une vie décente dans des conditions de liberté et de dignité, la RBC doit opter pour une approche complète et multisectorielle, qui tienne compte des principaux aspects du bien-être.

Compte tenu de ce concept, la question demeure: comment atteindre cet objectif? L'OMS, l'OIT et l'UNESCO admettent que les lignes directrices peuvent insuffler l'élan nécessaire pour faire en sorte que la RBC soit une stratégie multisectorielle efficace et pour encourager les activités intersectorielles. Les lignes directrices pourraient également établir un cadre propre à mettre en œuvre les dispositions de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, au niveau communautaire puis, progressivement, à l'échelon national. Des activités sont menées depuis 2004 sur la base des lignes directrices.

L'objet des lignes directrices est de fournir un soutien quant à la façon de mettre sur pied un programme de RBC et de renforcer les programmes de RBC existants. Elles s'adressent essentiellement aux responsables de la RBC, y compris le personnel des ONG locales et internationales, ministères gouvernementaux, organismes de développement, programmes de soins de santé primaires, programmes d'éducation, et organisations de personnes handicapées. Elles sont conçues comme un guide pratique pour le renforcement de la mise en œuvre de la RBC.

GUIDE DE PREPARATION AU PROGRAMME PARALLELE

Un atelier participatif sur les lignes directrices internationales pour la réadaptation à base communautaire (RBC) aura lieu les lundi 29 et mardi 30 novembre 2010. Afin d'y être bien préparés, les participants sont invités à se familiariser avec ces lignes directrices et à réfléchir aux questions suivantes:

1. Des programmes de RBC sont-ils mis en œuvre dans votre pays? Dans l'affirmative, veuillez citer des exemples.
2. Compte tenu de votre contexte national, quels sont, selon vous, les avantages qu'il y a à mettre en place des programmes de RBC dans votre pays?
3. Quels sont les enjeux de la mise en œuvre de programmes de RBC dans votre pays?
4. D'après votre expérience, quel est le lien entre les programmes de RBC dans votre pays et les obligations énoncées dans la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées?

Les lignes directrices pour la réadaptation à base communautaire peuvent être téléchargées sur les sites suivants (disponibles en anglais uniquement):

<http://www.who.int/disabilities/cbr/guidelines/en/index.html> (format pdf)

http://www.sightsavers.org/our_work/how_we_help/working_with_blindness/social_inclusion/13942.html (fichier Microsoft Word ou format MP3)